

Citoyenne

FLOIRAC



VILLE
DE
FLOIRAC

CONSEIL DE QUARTIER

Jaurès/ÉTANGS

Mercredi **3 novembre 2021**

COMPTE RENDU

Ouverture du conseil par l'élue de quartier Madame Justine ADENIS. Rappel de la nouvelle organisation : un élu référent par quartier, création de permanences de quartier, présentation du comité d'animation composé de 5 habitants.

INTERVENTION JUSTINE ADENIS

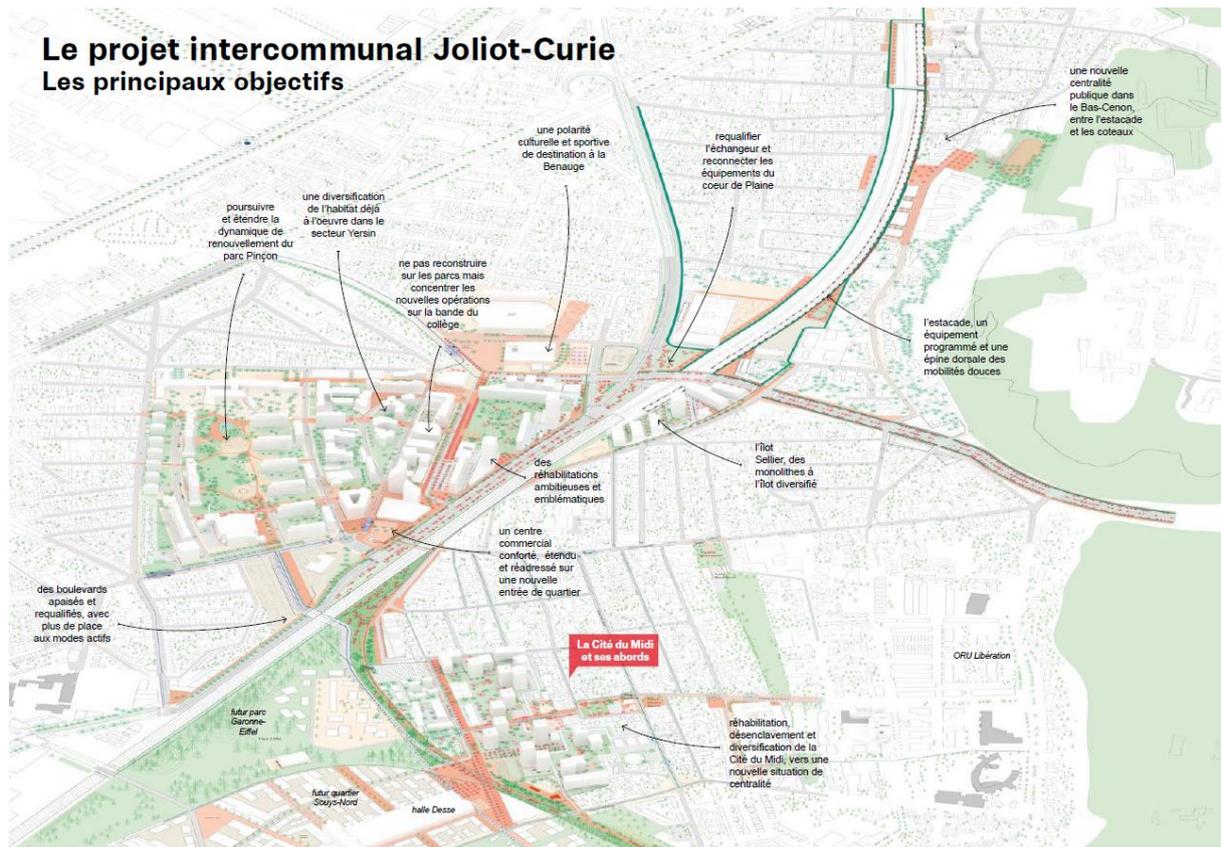
Déléguée au renouvellement urbain et à l'habitat

Madame ADENIS présente le projet de renouvellement urbain Joliot/Curie.

1. Éléments de contexte

Un périmètre de projet intercommunal, incluant plusieurs quartiers en politique de la ville :

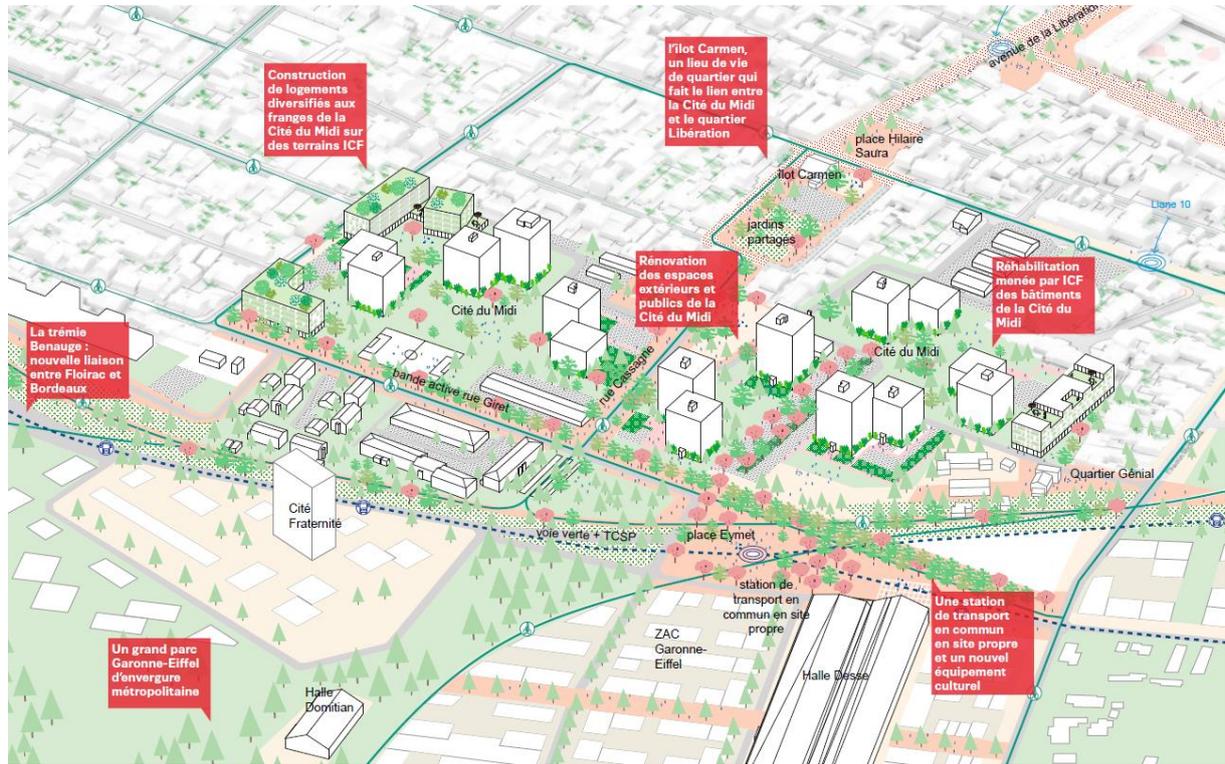
- Pour Floirac : quartier Jean Jaurès
- Pour Cenon : quartier Sellier
- Pour Bordeaux : quartier La Benauge
- Des enjeux à l'échelle de chaque quartier



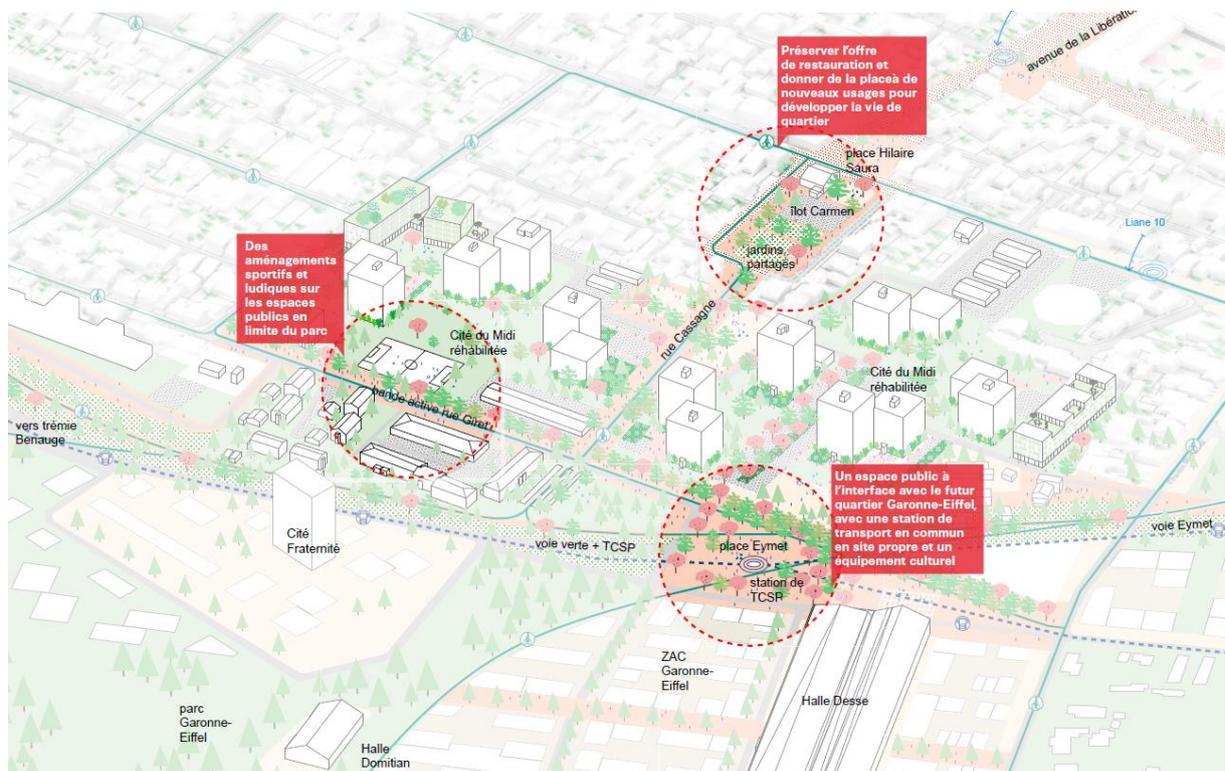
2. Retour sur les étapes de l'élaboration du projet

- Elaboration du projet de renouvellement urbain lancée en 2017 (phase d'études et de scénarios) : Un projet accompagné par une équipe d'étude missionnée en 2017 à l'échelle du périmètre global (regroupant des compétences en urbanisme, paysage, bureaux d'étude techniques...).
- Ces étapes ont abouti à l'élaboration des grandes lignes du projet de renouvellement urbain =>le « plan guide » qui assure la cohérence globale des interventions
- Qui doivent se décliner en projets plus précis en vue des phases de réalisation.
- Des temps d'échange associant habitants, conseil citoyen, associations, partenaires institutionnels... pour alimenter le schéma directeur
- Des ateliers de travail plus précis pour recueillir les avis et affiner les propositions.

3. Présentation des grandes interventions



4. Les limites et les liaisons de la cité du midi avec les autres quartiers



5. Aménager les espaces publics aux abords de la cité du midi

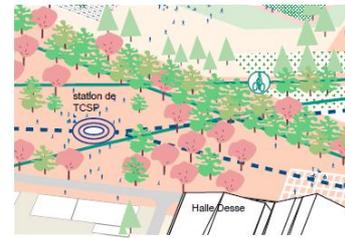
Des aménagements sportifs et ludiques en limite du parc sur les rues limitrophes qui contribuent à dessiner les limites des espaces verts plus résidentiels



L'îlot Carmen : Un espace public et une offre de restauration pour développer la vie de quartier et les liens avec les quartiers environnants



La Place Eymet : Un espace public à l'interface avec le futur quartier Garonne-Eiffel et desservant la future station de transport en commun en site propre



Références :



Le plan de circulation de la cité du midi

Les nouveaux logements de la Cité du Midi



INTERVENTION DE JONATHAN DUVIVIER

Chargé de mission Agenda 21 et coordination des politiques publiques

Monsieur DUVIVIER présente la démarche d'urbanisme résilient.

1. L'urbanisme résilient : Une démarche stratégique globale

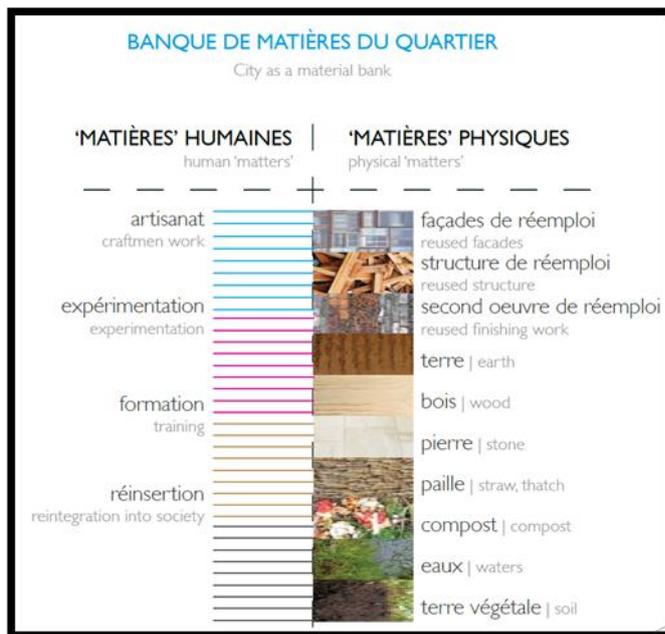
La démarche de la ville de Floirac associe plusieurs stratégies transversales qui interagissent pour un urbanisme négocié agissant pour le développement durable du territoire :

- **La Résilience** : l'adaptation, l'inclusion, faisant preuve de modularité face aux enjeux locaux et globaux.
- **La Coopération** : avec des citoyens acteurs, avec une forte co-construction, et une mobilisation citoyenne systématique.
- **L'Innovation** : dans l'action, l'expérimentation, la transmission, la valorisation des actions réalisées.
- **La Nature** : équilibrée entre les espaces bâtis et espaces naturels, un territoire écologique.
- **L'Economie des ressources** : approche systémique valorisant l'économie circulaire, développer des aménagements moins consommateurs dans la construction mais aussi dans leur usage.
- **Les Mobilités durables** : circulations fluides des piétons et vélos, réduction de la place de la voiture en ville, quartiers apaisés et des transports efficaces.

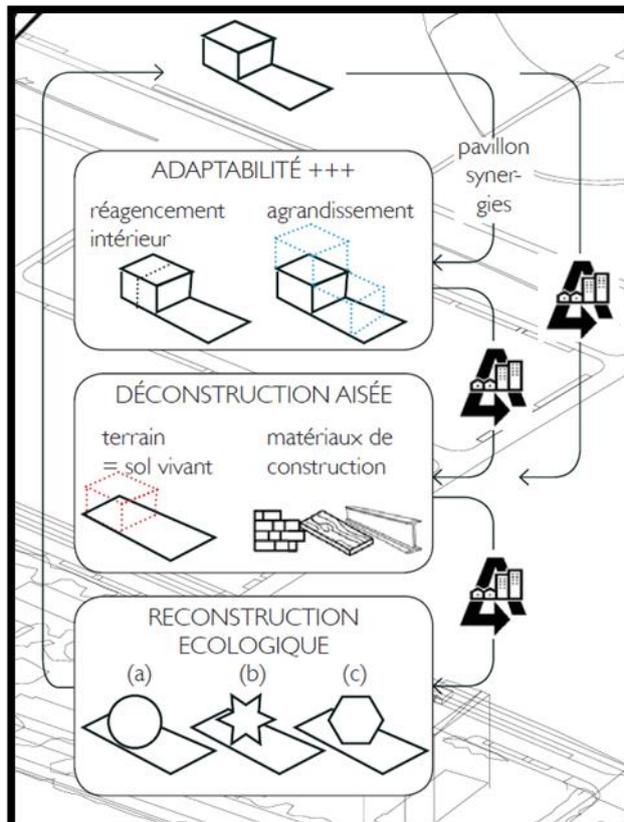
2. Trois champs d'action publics

- La mobilisation citoyenne au cœur des projets : analyse préalable de chaque projet, stratégie de concertation et de participation, mise en œuvre de la concertation, évaluation.
- Les espaces publics : l'apaisement des voiries, les matériaux utilisés, la préservation des zones de pleine terre, la réduction des îlots de chaleurs, l'innovation, etc...
- L'urbanisme durable : critères et indicateurs à retenir pour développer les constructions adaptables dans le temps, privilégier l'économie circulaire, développer des formes urbaines modulables dans le temps, intégrer les futures réglementations (biodéchets), etc...

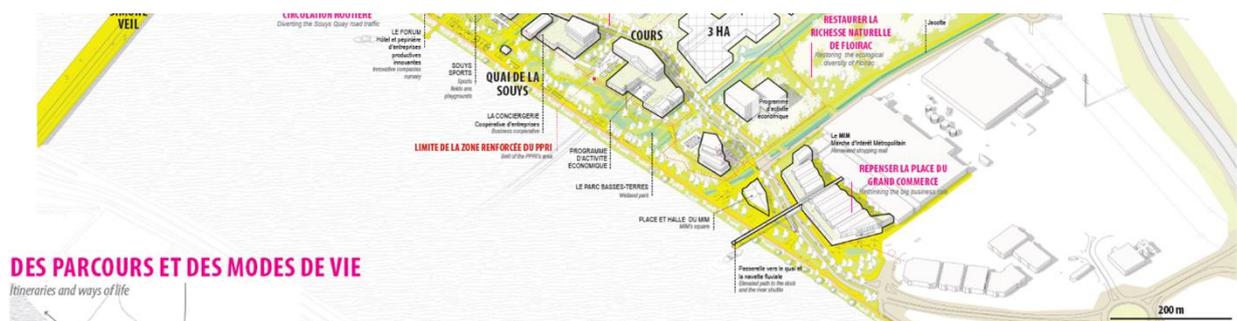
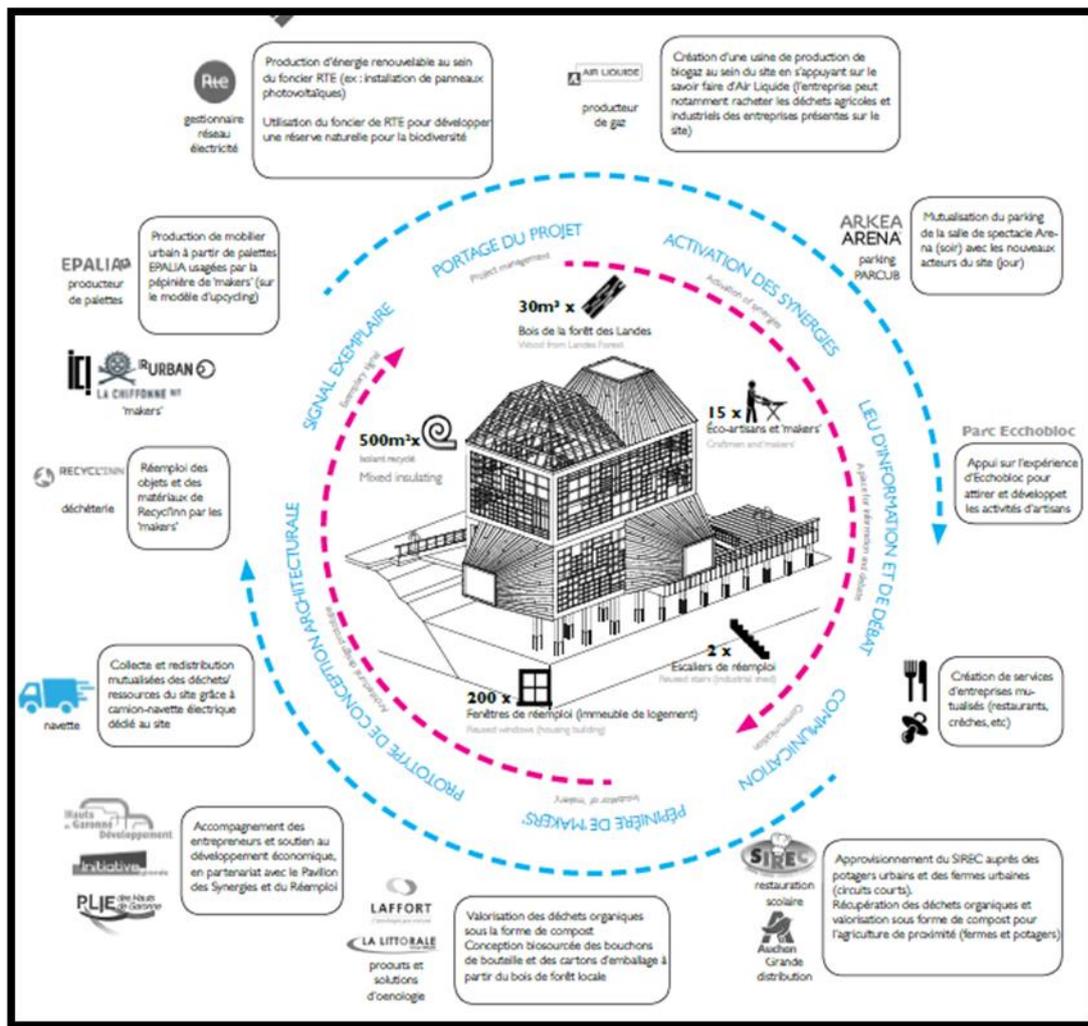
ECONOMIE DES RESSOURCES



ADAPTABILITE DES CONSTRUCTION

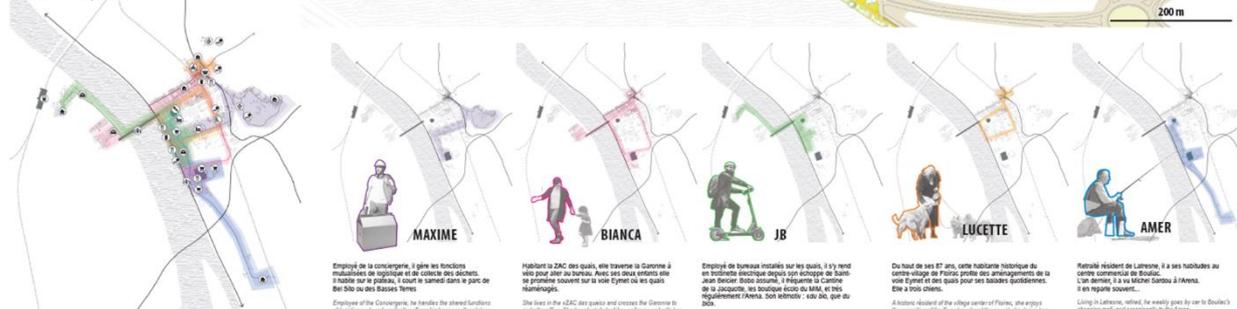


CIRCULARITE LOCALE



DES PARCOURS ET DES MODES DE VIE

Itineraries and ways of life



LOGIQUE SYSTEMIQUE : SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

LA CONCIERGERIE DE LA JACQUOTTE

A business cooperative : the Jacquotte Conciergerie

Pensée comme une coopérative d'entreprises, voire coopérative d'intérêt collectif (SIC), la Conciergerie organise le partenariat des établissements productifs du site.

Elle précède l'habitation du projet et y participe, dans un lieu de préparation qui centralise les orientations, reçoit les concertations et autres réunions de chantier, animations festives liées au déroulement du projet. Elle assure l'accompagnement du projet aux besoins des acteurs et des usagers (comme son appropriation), et entretient l'attractivité du site pour les entreprises innovantes.

À terme, La Conciergerie accueillera et donnera à voir, entre quoi et cours, les fonctions de la coopérative, de deux natures :

MISE EN COMMUN DE MOYENS, GESTION DES RESSOURCES

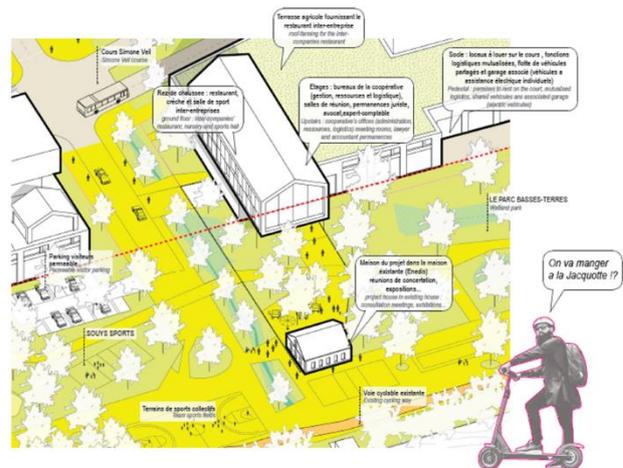
Resources management and pooling

-  Energie
Energy
-  Déchets
Waste
-  Gestion et entretien
Management and maintenance
-  Assistance logistique
Logistics
-  Support administratif et juridique
Lawyer and accountant permanences

SERVICE AUX ENTREPRISES ET AUX SALARIÉS

Services to companies and employees

-  Solutions de mobilité alternatives
Alternative mobility solutions
-  Garderie d'enfants
Childcare
-  Restaurant inter-entreprises
Intercompany restaurant
-  Salle de sport
Sports hall
-  Jardin partagé
Community garden



INTERVENTION DE GILLES MACHEROUX

Responsable du service Vie Locale

Monsieur MACHEROUX l'agenda des manifestations et information sur le quartier.

- Exposition du 19/10 au 06/11 avec un collectif d'artistes de l'association CLUB HOUSE
- Exposition du 09 au 23 octobre photographies sur les spectacles à la M270 par OLIVIER BARAU
- Exposition du 09 au 20 novembre, « lorsque le passe ressurgit ». Le corps de Pierre Mirambeau, soldat flौरacais de la 1ère guerre mondiale, a été retrouvé 106 ans après sa disparition. Dans quelles circonstances est-il décédé ? Son épouse, ses enfants sont-ils restés à Flौरac ou partis « ailleurs » ? Quelle a été la vie de Pierre Mirambeau et de sa famille ? L'exposition répondra à ces questions,
- Opération « Clean mon quartier : organise par le collectif « ça marche pour Jaurès » : RDV le jeudi 04 novembre à 10h00 devant l'école Jean Jaurès pour un nettoyage du quartier
- Présentation de deux spectacles, dans le cadre de la semaine des seniors, avec la participation de la Fnaca

- Présentation du bilan des étangs heureux de l'été dernier, et perspective sur l'été prochain
- Présentation des formulaires d'autorisation numérique : outil pour recevoir rapidement sur sa boîte mail les différentes manifestations de la commune
- Information concernant certains lieux sur la ville comme : l'atelier 10 (groupement d'artistes) rue de l'espérance et la mise à disposition de locaux par la municipalité (anciens bains douches avenue pierre curie) pour deux artistes : Mélanie et Jean-François ANDRE
- Le vendredi 17 décembre à la M270 : projection d'un film réalisé par thomas BARDINET et l'association ABC. Travail sur deux ans avec la participation de jeunes de la ville de Floirac et la figuration d'habitants. « LA SORCIERE ET LE MARTIEN ». Entrée gratuite.

INTERVENTION DE BORIS CALLEN

Chargé de mission mobilisation citoyenne

Les budgets Participatifs 2021-2022.

- C'est une partie du budget de la Ville, destinée à financer des projets proposés par les habitants, pour les habitants.
- Les budgets participatifs permettent aux Floiracais de proposer des projets d'intérêt général, en faveur du vivre-ensemble, de l'animation dans les quartiers et du cadre de vie.

Le territoire

- Les projets peuvent concerner l'ensemble de la ville ou spécifiquement un des 5 quartiers : Dravemont, Blum/Bourbon, les Plateaux, Rives de Floirac, les Etangs/Jean-Jaurès.

Le budget alloué

- Une enveloppe de 160 000 euros est réservée au budget participatif, répartie à raison de 12 000 euros par quartier et 100 000 euros pour les projets toute ville.

Qui peut déposer un projet

- Tout Floiracais âgé à partir de 9 ans. Les projets peuvent être déposés de façon individuelle ou collective
- Toute personne habitant ou usager de la ville, étudiant, salarié
- Un habitant ou un collectif ne pourra déposer que 3 projets maximum par année
- Les élus de la municipalité, les agents municipaux impliqués dans le processus et les partis politiques ne pourront pas déposer de projets.

Les projets sont à remplir et à envoyer :

Sur le site de la ville de Floirac : <https://www.ville-floirac33.fr/>

Ou à retirer puis à remettre :

- À l'accueil de la Mairie
- À la Fabrique citoyenne
- À la M.270
- À la Maison des initiatives

Critères de recevabilité des projets

- L'intérêt général
- Répondre aux principes d'un développement durable
- Le respect des compétences
- La participation des habitants par leur implication dans la conception, dans la réalisation du projet et son portage dans le temps
- Être techniquement et juridiquement réalisable
- Être réalisable en 12 mois
- Être intégralement financé par le budget participatif.

Le calendrier



Deux votes simultanés

- Chaque votant pourra choisir 1 projet pour le quartier et 1 projet pour la ville.
- Les projets recueillant le plus de voix, dans la limite de l'enveloppe allouée seront retenus.

Propositions issues de l'atelier participatif :

- Planter des arbres rue de l'Espérance
- Installer des boîtes à livres (Côteaux de Mouleyre)
- Créer un café associatif/Tiers-lieu où on pourrait se retrouver, prendre un café, lire, discuter, bricoler...
- Créer un projet autour de la danse avec les jeunes du quartier.

QUESTIONS/REPONSES

Y-a-t-il un calendrier pour les nouveaux logements de la cité du midi ?

- ⇒ C'est à l'étude. Il n'y a pas de date précise. Dès que nous en aurons connaissance cette information vous sera communiquée lors des prochains conseils de quartier.

Même pour le parc Eiffel ?

- ⇒ Date prévisionnelle pour 2023.

Est-ce que les habitations seront des logements à loyers modérés ?

- ⇒ Non, dans les nouveaux logements il n'y en aura pas car ce n'est pas possible de conventionner en plus dans les quartiers prioritaires. L'objectif est de créer de la mixité.

Comment peut-on prévoir un projet durable lorsqu'on connaît les risques d'inondations ?

- ⇒ Il n'y a pas de risques importants pour la Préfecture. Le Département étudie plusieurs solutions au niveau canicule pas au niveau inondation. A l'heure actuelle, pas d'anticipation, juste de la réflexion.
- ⇒ Par ailleurs, les bâtiments qui seront construits à l'avenir répondront aux règles du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) en lien avec la réglementation du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) qui demande une surélévation du RDC des bâtiments (côte de seuil) en fonction de leur localisation pour éviter les inondations.

Comment peut-on savoir si ce sont des projets concrets ?

- ⇒ Pour chaque projet, c'est la commission Métropolitaine d'avant-projets qui valide ou pas. Elle se réunit tous les mois sous la présidence du Maire pour valider chaque projet ou les revoir s'ils ne correspondent pas à nos attentes.

Quand est-il de la qualité des futurs bâtiments par rapport à ceux qui sont neufs et déjà endommagés ?

- ⇒ Certains de ces logements ont bénéficié de défiscalisation, ce qui a entraîné des profils d'acheteurs investisseurs. La ville est désormais très attentive à privilégier des investisseurs locaux et l'occupation par des propriétaires qui vont habiter ces logements.

Pour les budgets participatifs, le projet est-il suivi ?

- ⇒ Le porteur de projet est accompagné par la ville dans sa réalisation. Chaque porteur de projet peut déposer 3 projets.

Cela veut dire que ce ne sont que des projets qui ne vont pas dans la durée ?

- ⇒ Dans l'édition 2021-2022, les projets doivent être réalisables en 12 mois et ne pas engendrer des recrutements d'agents ou des frais d'entretien.

Par rapport aux projets, est-ce que cela peut être une enveloppe pour des conseils juridiques apportés aux habitants ? Cela peut-il rentrer dans le projet ou pas du tout ?

- ⇒ A ce stade, nous vous conseillons de déposer votre projet sans freins. Nous reviendrons vers vous pour travailler la faisabilité.
- ⇒ Déposez les projets qui vous tiennent à cœur car s'ils ne sont pas retenus dans le cadre des budgets participatifs, ils pourront peut-être être réalisables par d'autres voies (Agenda 21, bailleurs...).

Est-ce que plusieurs structures regroupées peuvent proposer un projet ?

- ⇒ Oui c'est tout à fait possible.

Est-ce que vous intervenez dans des projets comme ICF Habitat ?

- ⇒ Sur un espace privé, non ce n'est pas possible. Sauf si c'est en accord avec le bailleur et que ce projet est ouvert à tout le monde sur l'espace public.